

## CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

### Premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280)

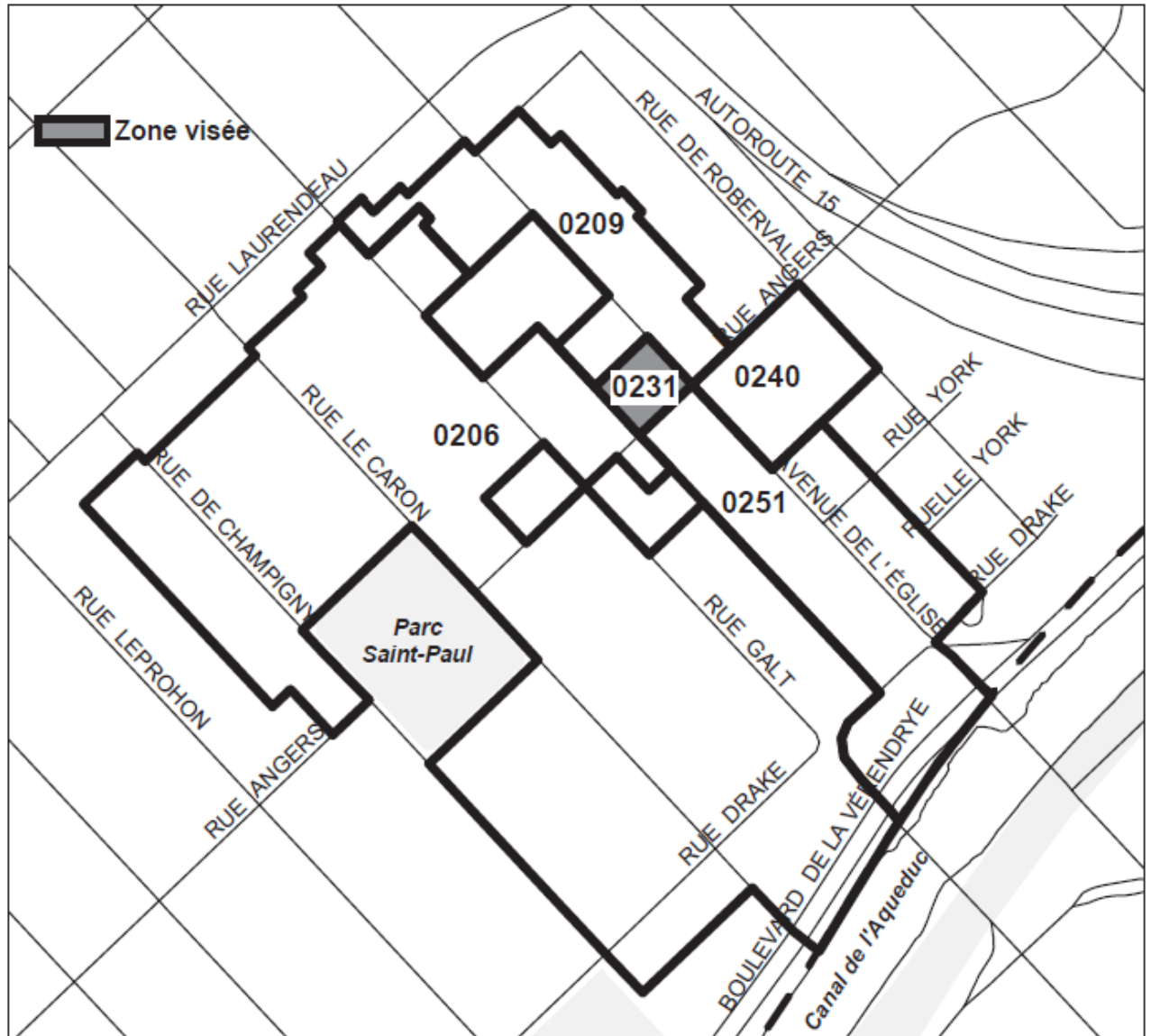
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'autoriser l'usage C.2C dans la zone 0231 - Secteur avenue de l'Église et rue Angers (dossier 1218677011) :

**PRENEZ AVIS** que, à la suite de l'adoption du premier projet de règlement indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 13 septembre 2021, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **30 septembre 2021**, en conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur et la résolution CA21 220279.

Ce premier projet de règlement vise à ajouter, pour la zone 0231, la catégorie d'usage C.2 « Commerces et services en secteur de faible intensité », parmi les usages permis.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0231 ainsi que les zones contiguës 0206, 0209, 0240 et 0251, toutes situées dans l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Le sommaire décisionnel ainsi qu'une présentation expliquant le projet de règlement et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : [montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest](http://montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest)

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de règlement jusqu'au **30 septembre 2021** de la manière suivante :

- en complétant le formulaire sur le site : [montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest](http://montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest) .
- en écrivant un courriel à l'adresse : [greffesud-ouest@montreal.ca](mailto:greffesud-ouest@montreal.ca) ;
- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal (Québec) H4C 2K4 ;

Si les commentaires ou questions sont transmis par courrier, ils doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **30 septembre 2021** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Fait à Montréal, le 15 septembre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,

Sylvie Parent, notaire